

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledeuix (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 25 mars 2022,  
Secrétaire de séance : Alexandre LEHMANN

Etaient présents 48 titulaires, 0 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Jean-Claude COSTE à Marc OXIBAR, David MIRANDE à Muriel BIOT, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Suzanne SAGE à Maryse ARTIGAU, Michel CONTOU-CARRÈRE à Claude LACOUR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Jean CONTOU CARRÈRE à Anne BARBET, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Philippe VIGNEAU, Alain CAMSUSOU, Philippe PECAUT, Bernard AURISSET, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS,

**RAPPORT N° 220331-10-PER-**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. ESTOURNÈS expose :

### **Cellule Marchés Publics**

Par délibération du 9 avril 2019, le conseil communautaire crée un poste de gestionnaire des marchés publics sur la base du grade de rédacteur territorial.

Jusqu'à ce jour, ce poste est pourvu par voie contractuelle en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984. L'agent ayant passé avec succès le concours de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, il vous est proposé de supprimer le poste de rédacteur à temps complet et de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

### **SICTOM**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le SICTOM emploie un responsable des déchèteries sur la base du grade d'adjoint administratif. Aujourd'hui, compte tenu du développement de ce service et des missions d'encadrement qui lui sont liées, compte tenu de la réussite au concours de rédacteur de l'agent titulaire il vous est proposé de supprimer le poste d'adjoint administratif et de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

### **Préparation de la saison estivale 2022**

#### ***Service technique opérationnel***

Dans le cadre de l'entretien des espaces verts, il est nécessaire de renforcer l'équipe technique pour les travaux divers dont la tonte des espaces verts. Aussi il est proposé de recruter un saisonnier à temps complet pour une période maximale de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Les crédits correspondants seront portés sur le budget primitif 2022.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SUPPRIME** un poste de rédacteur à temps complet et un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- **CRÉE** un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et un poste rédacteur à temps complet,
- **CRÉE** le poste d'emploi saisonnier comme décrit ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à LEDEUIX, ledit jour 31 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY